

**Consultation sur l'avant-projet de modification de la loi sur les produits thérapeutiques (LPT<sub>h</sub>) suite à l'initiative parlementaire Giezendanner : garantie de l'approvisionnement en sang et gratuité du don de sang**

Monsieur le président,

La procédure de consultation du 24 février 2022 sur l'objet cité en titre nous est bien parvenue et nous vous en remercions. Nous sommes en mesure de nous positionner brièvement comme suit à son sujet.

Nous saluons la proposition de modification de la base légale (LPT<sub>h</sub>) visant à assurer la sécurité du financement de la transfusion sanguine en Suisse et sa qualité.

Nous sommes d'avis qu'il est nécessaire de régler la gratuité du don de sang et de ne pas discriminer certains donateurs à cause de leur orientation sexuelle.

En conséquence, nous soutenons l'avant-projet soumis à consultation.

Nous vous prions de croire, Monsieur le président, à l'expression de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 23 mai 2022

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*  
L. FAVRE

*La chancelière,*  
S. DESPLAND